



A retenir

FLAVESCENCE DOREE

Avant le 31 mars, arrachage de toutes les souches présentant des symptômes en 2019.

EXCORIOSE

Observer vos parcelles pour détecter la présence éventuelle de lésions sur le bois de 1 an. Puis surveillez l'évolution des conditions climatiques au moment de l'entrée dans la période de risque.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Tout début de vol de 1^{ère} génération dans certains secteurs précoces de l'Hérault.

STADES PHENOLOGIQUES

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **repos d'hiver** » (stade 01 ou A ou BBCH 00) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à « **4-5 feuilles étalées** » (E-F ou BBCH 14) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Les stades majoritairement observés sont compris entre « **bourgeon dans le coton** » (stade 03 ou B ou BBCH 05) et « **éclatement des bourgeons** » (stade 06 ou B ou BBCH 10).

A ce jour, les stades phénologiques semblent avoir environ 8 jours d'avance sur 2019, une année normale au point de vue du débourrement.

× Pyrénées-Orientales

Dans quelques très rares situations (Chardonnay, Muscat), certaines parcelles très précoces et taillées tôt atteignent le stade « **boutons floraux encore agglomérés** » (stade 15 ou G ou BBCH 55).



Bourgeon dans le coton
(stade 03 ou B ou BBCH 05)



4 feuilles étalées
(stade E-F ou BBCH 14)

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

EXCORIOSE *(Phomopsis viticola)*

× Aude

Très peu de symptômes sont observés sur les parcelles du réseau.

× Gard

Les observations réalisées ces derniers jours montrent une très faible présence de la maladie. La majorité des parcelles, cépages sensibles y compris, ne présentent pas de symptôme. Sur les quelques parcelles présentant des dégâts, les fréquences de ceps touchés restent très faibles (3 % des ceps atteints). Seule une parcelle du réseau atteint les 20 % des ceps atteints.

× Hérault

Dans les parcelles de référence, selon les cépages, les fréquences de symptômes sont très variables (de 0 à 88 % des ceps atteints).

La synthèse des comptages indique une présence de dégâts dans environ 58 % des parcelles observées avec, dans ces parcelles atteintes, une proportion allant de 1 à 68 % de coursions atteints.

Ces observations indiquent une présence hétérogène de la maladie, plutôt en baisse par rapport à 2019 avec une fréquence de ceps atteints et une intensité par cep globalement moins importante.

× Pyrénées-Orientales

Quelques symptômes sont observés sur les parcelles de suivis avec des intensités d'attaque faibles. Mais, localement, des symptômes plus importants sont visibles. La maladie semble notamment en recrudescence notamment sur Grenache.



Excoriose : Symptômes sur bois et rameaux –
à gauche : pycnides - à droite : excoriation sévère



Symptômes à observer :

La base des sarments avec des nécroses brunâtres allongées (excoriations) avec parfois des crevasses.

Dans certains cas, la base du sarment peut être étranglée. Les yeux de la base ne débourent plus et les sarments seront plus sensibles à la casse par le vent.

Évaluation du risque : Le niveau de risque est à évaluer à l'échelle de la parcelle en fonction des observations de symptômes réalisées et du stade de sensibilité de la végétation.

Par ailleurs, les conditions climatiques survenant lors de la phase de sensibilité du végétal (stade « éclatement des bourgeons » (stade 06 ou D ou BBCH 10) au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade 09 ou E ou BBCH 12-13) sont déterminantes : le risque de contamination par le champignon est nul en l'absence de pluie.

La majorité des parcelles va bientôt atteindre le stade de réceptivité maximum.

Surveillez l'apparition de ces stades et l'évolution des conditions climatiques.

Mesures prophylactiques : Les bois porteurs de lésions doivent être éliminés autant que possible lors de la taille d'hiver.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

- × **Vignoble régional**

Les pièges sont en place sur les parcelles du réseau de surveillance.

- × **Gard**

A ce jour, aucun papillon n'a encore été piégé.

- × **Hérault**

Les toutes 1^{ères} captures de papillons sont observées en zone précoce. Le vol n'est pas encore généralisé à l'ensemble du département.

Évaluation du risque : Compte tenu des stades phénologiques, le risque est nul.

Si ce n'est pas déjà fait, les capsules doivent être posées dans les pièges, et le suivi des captures de papillons réalisé.

Techniques alternatives : Dans le cadre de la confusion sexuelle, les diffuseurs doivent être mis en place avant l'émergence de la 1^{ère} génération. L'efficacité du dispositif dépend du bon respect des conditions de pose (respect des densités de diffuseurs, renforcement des bordures...).

- **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

- × **Hérault**

Des captures de papillons sont observées en nombre parfois important.

Évaluation du risque : Compte tenu des stades phénologiques, le risque est nul.

FLAVESCENCE DOREE

- × **Vignoble régional**

D'ici le **31 mars**, il est obligatoire par arrêté national, d'arracher :

- Toutes les parcelles atteintes à plus de 20 %,
- Toutes les souches qui présentent des symptômes, même partiels, y compris les ceps isolés.

Toute autre opération (recépage, taille des rameaux malades) est à proscrire car elles maintiennent la maladie dans le cep. Elles contribuent donc à entretenir la pression de la maladie dans la parcelle et à la disséminer dans le reste du vignoble.

Il est de la responsabilité de chaque exploitant d'arracher, si ce n'est pas déjà réalisé, tous les foyers et ceps isolés repérés et marqués durant la campagne 2019.

ACCIDENTS CLIMATIQUES

- **Gel**

- × **Vignoble régional**

La vigne devient sensible au gel dès que la température du bourgeon et des organes végétaux descend en dessous de -2°C.

Mesures prophylactiques : Les principales méthodes préventives, utiles dans le cas des gelées blanches consistent à :

- éviter le travail du sol et préférer un sol « rassis », « rappuyé »,
- tondre à ras les parcelles enherbées ainsi que les bordures.

ACARIENS

× Hérault

Dans les rares parcelles de référence ayant atteint le stade phénologique pour réaliser les comptages, les observations montrent une présence prédominante d'acariens utiles.

Évaluation du risque : A partir du stade phénologique « première feuille étalée » (stade 07 ou BBCH 11) atteint, surveillez l'évolution des populations et la présence d'auxiliaires.

Seuil indicatif de risque (au printemps) : 70 % de feuilles occupées par au moins un acarien nuisible, en l'absence d'acarien utile.

ERINOSE *(Colomerus vitis)*

× Aude

Aucun symptôme observé pour l'instant.

× Hérault

Les tout 1^{ers} symptômes sont observés très ponctuellement et localement sur feuilles.

Évaluation du risque : A ce jour, le risque est faible.

RAVAGEURS SECONDAIRES

• Mange bourgeons

× Aude, Hérault

Ce ravageur est observé localement. Peu de dégâts pour l'instant.

Évaluation du risque : le risque reste très faible.

• Escargots

× Aude

Observation d'escargots sur plusieurs parcelles du réseau, à des fréquences faibles et n'occasionnant, pour l'instant, pas de dégât.

Évaluation du risque : le risque reste très faible.



Escargots

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, la cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.